Formulaire de Contact de l'Innovation Hub

Merci d’avoir contacté l’Innovation Hub.

Afin de vous fournir le type de soutien le plus adapté, nous vous prions de remplir ce formulaire qui nous permettra de mieux comprendre votre projet ou requête. Les informations fournies nous permettrons aussi d’identifier les contacts adéquats pour traiter efficacement votre demande.

Si vous disposez déjà de documents incluant les informations demandées, veuillez les joindre à l’email que vous nous adresserez avec le formulaire rempli.

La section ‘[Orientations générales en matière d’interaction avec la CSSF](#_Orientations_générales_en)’ située à la fin de ce document vous fournira de plus amples informations sur la façon optimale d’interagir avec l’Innovation Hub.

Veuillez envoyer le formulaire et les pièces jointes à **innovation@cssf.lu** et nous vous contacterons dans les plus brefs délais.

|  |
| --- |
| **Coordonnées** |
| Nom: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Titre / Poste: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Téléphone: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Courriel:  | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Dénomination de la société: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Site Internet de la société: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Il s’agit d’un premier contact avec la CSSF dans le cadre de ce projet: | [ ]  Oui[ ]  Non, j’ai déjà été en contact avec les représentants suivants de la CSSF: Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| **Motif du contact** |
| [ ]   | Poser une question de nature générale ou fournir des informations en relation avec l’innovation, sans lien direct avec un projet concret. | Veuillez remplir la section ‘[Contact Général](#_Contact_général)’. |
| [ ]   | Présenter un projet concret innovant afin d’obtenir des commentaires sur les obligations réglementaires ou en vue d’un éventuel dépôt de dossier d’autorisation. | Veuillez remplir la section ‘[Projet Concret](#_Projet_concret)’. |
| **Pièces jointes** |
| Présentation PowerPoint |[ ]
| Autre: (veuillez détailler) |[ ]  Cliquez ici afin d’insérer du texte. |

# Contact général

|  |
| --- |
| **Information générale** |
| Motif de contact: | [ ]  Poser une question[ ]  Présenter un projet à titre informatif uniquement |
| Question posée à la CSSF: |  Cliquez ici afin d’insérer du texte.  |
| Description du projet concerné: |  Cliquez ici afin d’insérer du texte.  |

# Projet concret

|  |  |
| --- | --- |
| Description du projet (modèle d’affaire, proposition de valeur)[[1]](#footnote-1): | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Types de services offerts: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Licences, autorisations et enregistrements obtenus (ou en cours d’obtention) auprès des autorités compétentes : | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Autres autorités compétentes contactées dans le cadre de ce projet : | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Cadres réglementaires applicables et licences, autorisations et enregistrements pertinents demandés dans le cadre de votre projet *(évaluation préalable devant être éventuellement soutenue par un avis juridique)* : | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Types de clients/investisseurs cibles: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| L’entité détient des fonds de clients: | [ ]  Oui | [ ]  Non |
| Informations complémentaires: Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Le projet est au stade de développement suivant: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Allez-vous réaliser une ‘offre au public’ comme définie par la réglementation relative aux prospectus? | [ ]  Oui | [ ]  Non |
| Type d'actifs/produits d'investissement offerts/à offrir *(qualification préliminaire devant éventuellement être soutenue par un avis juridique)* | [ ]  Instruments financiers selon MiFID II | [ ]  Actifs virtuels[[2]](#footnote-2) selon l'article 1 (20b) de la loi luxembourgeoise LBC/FT ? | [ ]  Autre |
| Veuillez fournir des informations supplémentaires sur la qualification (par exemple, description détaillée, droits attachés aux actifs/produits d'investissement, justification de la qualification, etc.) : Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Dans le cas de jetons de sécurité émis sous le Droit Luxembourgeois, veuillez mentionner la forme des jetons à émettre (dématérialisés, enregistrés, au porteur). | [ ]  Dematérialisé | [ ]  Nominatif | [ ]  Au porteur |
| Informations Complémentaires: Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| En cas d'actifs virtuels conformément à la loi luxembourgeoise LBC / FT, l'un des participants au projet devra-t-il s'enregistrer en tant que PSAV[[3]](#footnote-3) ? | [ ]  Oui | [ ]  Non |
| Si vous avez coché Oui, veuillez fournir une évaluation préliminaire accompagnée par une description des services prestés et des diagrammes de flux de travail *(et éventuellement par une analyse ou par un avis juridique, le cas échéant)*. Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Sur la base de votre auto-évaluation, est-ce que vous (ou tout participant de votre projet) remplissez les conditions pour être qualifié comme : | [ ]  Dépositaire central de titres (défini selon le Règlement (UE) No 909/2014 “CSDR”)[ ]  Internalisateur de règlement (articles 2 et 9 de CSDR)[ ]  Agent de transfert[ ]  Teneur de compte central (article 28-12 de la Loi du 5 April 1993 relative au secteur financier modifiée) |
| Si vous avez coché l'une des cases, veuillez fournir des informations complémentaires (nom de l'entité, justification de la qualification, type de titres concernés) : Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Si vous n'avez coché aucune des cases à la question précédente, veuillez expliquer comment les transactions sont réglées[[4]](#footnote-4) dans le cadre de votre projet : Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Est-ce que vous (ou tout participant de votre projet) fournissez ou avez l'intention de fournir l'un des services suivants mentionnés par CSDR ? | [ ]  Enregistrement initial de titres dans un système d’inscription en compte («service notarial»)[ ]  Fourniture et tenue centralisée de comptes de titres au plus haut niveau («service de tenue centralisée de comptes»)[ ]  Exploitation d’un système de règlement de titres («service de règlement») |
| Si vous avez coché l'une des cases, veuillez fournir des informations supplémentaires (nom de l'entité, justification de la qualification, type de titres concernés) : Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Si vous avez coché « Exploitation d'un système de règlement de titres », le système a-t-il été notifié à la BCL ?[ ]  Oui[ ]  Non |
| L'entité exerce-t-elle des activités de règlement dans le cadre de la directive sur le caractère définitif du règlement (Directive No 98/26/CE ou « SFD ») ? | [ ]  Oui | [ ]  Non |
| Avez-vous l'intention de demander / avez-vous déjà demandé le régime EU Pilot pour les infrastructures de marché reposant sur la DLT (Règlement 2022/858)? | [ ]  Oui | [ ]  Non |
| Informations Complémentaires: Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Comment les actifs/produits seront-ils échangés? | [ ]  Marchés régulés | [ ]  Placements privés | [ ]  Autres |
| Informations Complémentaires: Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Le projet impliquera-t-il des activités de titrisation ? | [ ]  Oui, sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.Si tel est le cas, est-ce que l’organisme de titrisation devra être agréé par la CSSF en vertu de l’article 19 de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ?[ ]  Oui[ ]  Non |
| [ ]  Oui, sous le Règlement (UE) 2017/2402 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu’un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées. |
| [ ]  Non |
| Informations complémentaires: Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Le projet entrera-t-il dans le champ d'application du Règlement européen (UE) 2020/1503 relatif aux prestataires de services de financement participatif (« Règlement Crowdfunding ») ? | [ ]  Oui | [ ]  Non |
| Informations Complémentaires: Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Mon innovation a recours à la technologie innovante suivante: | [ ]  DLT (Technologie des registres distribués)\*\*[ ]  Intelligence Artificielle \*\*[ ]  Autre: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\*\*Veuillez répondre aux questions des sections dédiées ci-dessous. |
| **Technologie des registres distribués (‘DLT’)** |
| Plus-value de l’utilisation de la DLT pour votre modèle d’affaire par rapport à l’utilisation d’une technologie traditionnelle: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Type de DLT/blockchain: | [ ]  Publique[ ]  Privée | [ ]  Ouverte (permissionless)[ ]  Fermée (permissioned) |
| Raison pour le choix du type de DLT (pour quels types de services la DLT sera-t’elle utilisée): | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Type de données stockées dans la DLT: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Les rôles et responsabilités en matière de fonctionnement de la DLT: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Evaluation de haut niveau des risques liés aux aspects de gouvernance, contrats intelligents, confidentialité des données, gestion de portefeuille/clés et l’infrastructure DLT: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| **Intelligence artificielle (‘IA’)** |
| Description de haut niveau de la solution d'IA : | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Valeur ajoutée pour l'utilisation de l'IA par rapport à une technologie traditionnelle : | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Type de technologie d'IA: | [ ]  Apprentissage automatique[ ]  Traitement automatique du langage naturel | [ ]  Automatisation robotisée des processus[ ]  Autre: Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Taille de l’équipe IA «science des données»: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Prestataires de services tiers d'IA impliqués: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Sources de données internes/externes: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |
| Description de haut niveau de la manière dont les aspects de fiabilité tels que l'équité, les préjugés, l'explicabilité, la surveillance humaine sont traités dans votre solution: | Cliquez ici afin d’insérer du texte. |

# Orientations générales en matière d’interaction avec la CSSF

1. Lorsque vous sollicitez une rencontre avec l’Innovation Hub de la CSSF en vue d’une présentation, la CSSF part du principe que vous avez un projet concret et stable en voie de développement qui n’est plus au stade de simple idée.
2. Afin de permettre un échange fructueux avec la CSSF, il est recommandé de vous familiariser avec quelques notions légales de base si votre modèle d’affaire est susceptible de tomber sous une législation du secteur financier existante.
3. Afin de permettre à l’Innovation Hub de se préparer de manière optimale à la réunion et, le cas échéant, de faire appel aux spécialistes pertinents des différents départements de la CSSF, veuillez compléter dûment le formulaire en ligne et mettre à disposition de la CSSF la documentation requise au plus tard une semaine avant la réunion.
4. La présentation devra être en format PowerPoint et devra également inclure un plan d’affaires, comprenant les informations suivantes : une description du projet et des activités envisagées, y compris la qualification légale de ces activités, ainsi qu’un diagramme des flux des fonds/informations si applicable (y compris l’indication des services externalisés), détaillant également les différents intervenants et les relations contractuelles entre ces intervenants.
5. Lorsque l’entité demande une évaluation préliminaire afin de savoir si le projet tombe sous une législation/un cadre réglementaire du secteur financier, l’évaluation est faite au cas par cas et sur base des informations fournies par l’entité. Ce type de demande devra être accompagné d’une analyse légale et de documents de support aussi complets que possible. La CSSF peut estimer qu’un recours à un conseiller juridique dans ce contexte soit nécessaire, lorsque le niveau de qualité de l’information fournie n’est pas suffisamment élevé.
6. Bien que l’Innovation Hub soit compétent pour vous assister et guider dans le cadre de questions réglementaires, il convient de noter qu’il ne peut ni vous fournir des avis juridiques ou tout autre sorte d’avis ni vous mettre en contact avec ou vous indiquer le nom d’un conseiller juridique.

De même, la CSSF ne vous fournira aucun avis sur quels logiciels, outils TIC, outils et langages de développement ou prestataires de services TIC choisir pour mettre en place votre offre de service innovante. Vos choix ne peuvent être faits que sur base de vos propres vérifications préalables et analyses de risques, et conformément à la réglementation concernée.

1. Les présentations faites à l’Innovation Hub ne peuvent pas avoir un objectif commercial afin de vendre un produit à la CSSF.
2. Veuillez noter que les informations fournies lors des présentations seront partagées avec les départements concernés au sein de la CSSF.
1. **Nous attirons votre attention sur les points 3 à 5 de notre rubrique «**[**Orientations générales en matière d’interaction avec la CSSF**](#_Attachments)**» située à la fin de ce document.** [↑](#footnote-ref-1)
2. Conformément à l'article 1 (20b) de la loi luxembourgeoise du 12 novembre 2004 relative à la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme telle que modifiée (« la loi LBC/FT »). [↑](#footnote-ref-2)
3. Prestataires de services d'actifs virtuels en vertu de l'article 1 (20c) de la loi LBC/FT. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le règlement désigne la réalisation d'une opération sur titres lorsqu'elle est conclue dans le but d'acquitter les obligations des parties à cette opération par le transfert d'espèces ou de titres, ou les deux. [↑](#footnote-ref-4)